26
ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___ N___

Rapport du Memoire de Mr Dumier sur l'utilité des moyens curatifs mis en usage dans l'operation de la Cataracte par extraction pour en assurer le ~~succès~~.

Mr. Dumier veut prouver par son Memoire que les accidents, qui surviennent ordinairement après l'operation de la Cataracte par extraction, sont pour la plupart determinés par les memes precautions qu'on prend pour les eviter. il regarde le nombre des saignées repetées et la diette severe qu'on a coutume de prescrire après l'operation, comme prejudiciables aux malades.

il fonde son sentiment sur 1° le peu de sensibilité de la cornée, dont la section, n'est pas capable, par l'irritation qu'elle y cause, d'attirer par elle seule des accidents;

n° 29

2° sur la vacuité de l'oeil, qui suffit pour detendre ses membranes et ne pas gêner la circulation, si il arrivoit que le sang se portat sur elles en plus grande abondance relativement a l'irritation dont il vient d'être parlé; 3° enfin sur ce que la situation et le repos suffisent pour la guerison de la playe faite a la cornée.

il prouve ce qu'il avance en faisant remarquer que l'operation de la Cataracte ne se pratique pour l'ordinaire que sur des sujets deja affoiblis et exténués soit de fatigues, soit d'années et pour la plupart habitués a un genre de vie qu'il est dangereux de changer tout a coup.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Dans la 1re des observations qu'il rapporte, il fait l'histoire de deux femmes qui ont été victimes de l'exactitude avec laquelle on a observé a leur egard les preceptes des anciens. il insinue dans la seconde la maniere, suivant laquelle il conseille de gouverner les malades, maniere qu'il a mis en usage avec succes. La troisieme n'est que la confirmation de celle cy. par la quatrieme il assure que, quoiqu'il ait été obligé

ARC 23 n° 13 (b)

d'abbandonner l'operation et de la laisser imparfaite, plutot que de risquer, par diverses tentatives inutiles et imprudentes, de determiner la perte totale de l'oeil, le malade guerit heureusement sans avoir eté saigné plusieurs fois et sans avoir observé une diette rigoureuse et longtemps continuée. La cinquieme observation enfin tend a prouver combien il est quelquefois prudent et avantageux de contenter les fantaisies d'un malade, ou de sçavoir deferer a propos a leur habitudes.

Mr Dumier auroit bien fait de s'en tenir a ces reflexions; et n'auroit pas du s'avancé aussi legerement + qu'il a fait en ajoutant que l'operation de la cataracte n'est ni difficile, ni dangereuse et encor moins genante pour le malade par le regime qu'il a a observer immediattement apres qu'elle est faite. en effet il donne a connoitre par là ou qu'il a fort peu operé sur le vivant ou qu'il n'a pas assés reflechi sur les operations qu'il a fait.

Quoiqu'il en soit tout le merite de son memoire consiste qu'il prouve la necessité qu'il y a d'appliquer a une operation particuliere les preceptes qui ont eté donné en general sur le traitement des playes et des operations qui y conviennent, principalement sur celles auxquelles sont exposés les soldats et autres gens d'une constitution forte et robuste ou rendus tels par leur etat ou leurs genre de vie. on a fait connoitre alors les abus que la routine avoit comme perpetués et contre laquelle Mr Dumier s'eleve aujourdhuy, et dont touts les praticiens intelligens se sont toujours eloignés.

Malgré que ce memoire ne presente rien de nouveau ni d'extraordi=naire, j'estime cependant que l'Academie doit lui sçavoir gré de ses reflexions.

Paris ce 7. Mars 1776.

Arrachart